

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 7 juin 2021 à 13 h 15, par visioconférence.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absents : M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Yan Maisonneuve

---

**CE-2021-633-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h 15.

---

**CE-2021-634-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-635-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-3013 à la compagnie **SINTRA INC.** (région Lanaudière-Laurentides), plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de réseaux d'eau, d'égouts et de structure de chaussée sur l'avenue Gabrielle-Roy, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 540 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 597.

**QU'**une dépense de 550 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-636-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 13 h 16.

---

---

Président

---

Greffier